

**Comité de la gouvernance et des nominations**  
**Conseil d'administration**  
2012-01-25

**Sujet**

**Critères de sélection du président du conseil**

**Contexte**

Les Bureau du Conseil privé (BCP) est responsable du recrutement des candidats pour les postes de présidents du conseil (ainsi que des postes de présidents-premiers dirigeants) des sociétés de la Couronne. Le Conseil, par le biais de son Comité de la gouvernance et des nominations, approuve les Critères de sélection qui seront utilisés lors du processus de sélection.

**Information connexe**

Les Critères de sélection proposés sont fondés sur le gabarit de critères de sélection utilisé par le BCP pour des postes similaires.

Pour décision

Pour information

**Préparé par**

Name: Maryse Bertrand, Vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocat-conseil

Date: 2012-01-12

**Recommandation**

Que le Comité de la gouvernance et des nominations recommande au Conseil d'administration que les Critères de sélection du président du conseil soient adoptés.

**Dernière discussion**

Date: Novembre 2005

Décision prise: Adoption des Critères de sélection du président du conseil

**Prochaines étapes**

Une fois adoptés par le conseil, les Critères de sélection sont remis au Ministre du Patrimoine Canadien pour son agrément. Les Critères de sélection sont par la suite affichés sur le site web du BCP ([www.nominations.gc.ca](http://www.nominations.gc.ca)) ainsi que sur notre site web. Un avis du processus de sélection est aussi publié dans la Gazette du Canada.

## **SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

#### **PRÉSIDENT DU CONSEIL**

**ÉBAUCHE 2012-01-10**

#### **Études**

- Diplôme d'une université reconnue dans un domaine pertinent ou combinaison acceptable d'études, de formation relative au poste et/ou d'expérience.

#### **Expérience**

- Expérience considérable au sein d'un conseil d'administration, idéalement à titre de président/e du Conseil;
- Expérience considérable à titre de cadre supérieur dans le secteur privé ou le secteur public;
- Expérience dans l'élaboration de stratégies, d'objectifs, de plans, des pratiques exemplaires de gestion et dans la gouvernance d'entreprise;
- Expérience à interagir avec le gouvernement fédéral, de préférence avec des hauts fonctionnaires, serait considérée un atout; et
- Expérience dans le domaine de la radiodiffusion serait aussi considérée un atout.

#### **Connaissances**

- Connaissance du cadre législatif, du mandat et des activités de la Société Radio-Canada (SRC);
- Connaissance des rôles et des responsabilités du président du Conseil, du conseil d'administration et du président-directeur général d'une organisation de taille comparable;
- Connaissance des principes de saine gouvernance, de la planification stratégique, de la surveillance et de l'évaluation du rendement;
- Connaissance du domaine financier et des attentes du gouvernement fédéral en matière de responsabilisation et de reddition de compte;
- Connaissance des tendances mondiales, sociales et économiques; des intérêts des consommateurs; du rôle du gouvernement dans la formulation de politiques publiques; et de leur incidence sur la SRC;
- Connaissance du milieu des médias et des nouvelles tendances en radiodiffusion, de même que des défis liés à la concurrence grandissante et aux changements technologiques au sein de l'industrie serait considérée un atout.

## **Capacités**

- Capacité supérieure en matière de leadership et de gestion pour permettre au conseil d'administration d'accomplir son travail efficacement;
- Capacité de diriger les discussions, de favoriser les débats parmi les membres du conseil d'administration, de faciliter l'atteinte d'un consensus et de gérer les conflits, s'il y a lieu;
- Capacité de prévoir les nouveaux enjeux et d'élaborer des stratégies pour permettre au conseil d'administration de saisir des occasions qui se présentent et de régler des problèmes;
- Capacité d'établir et d'entretenir des rapports efficaces avec le personnel de gestion de la Société, le ministre du Patrimoine canadien, son cabinet, le sous-ministre du Patrimoine canadien de même qu'avec les intervenants et les partenaires clés de la Société;
- Capacités de communication supérieures, à l'écrit et à l'oral, et capacité d'agir comme porte-parole de la SRC dans le cadre des rapports avec le gouvernement, les médias, les intervenants et les partenaires de la Société et divers organismes.

## **Qualités personnelles**

- Leadership innovateur et stratégique
- Sens aigu de l'éthique et de l'intégrité
- Tact et diplomatie
- Jugement sûr
- Compétences supérieures en relations interpersonnelles

## **Exigences linguistiques**

- La maîtrise des deux langues officielles serait préférable.

## **Conditions de travail**

- Le conseil d'administration tient un minimum de six réunions par année, dont une assemblée publique annuelle.
- La personne retenue doit s'attendre à consacrer en moyenne 70 jours par année aux réunions, aux déplacements, aux préparatifs en vue de réunions et à d'autres activités se rapportant au conseil d'administration.

## **Critères d'admissibilité**

- Nul ne peut être nommé président du Conseil s'il n'est pas un citoyen canadien résidant habituellement au Canada.
- Nul ne peut être nommé président du Conseil si, directement ou indirectement, notamment en qualité de propriétaire, d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant ou d'associé :
  - (a) il participe à une entreprise de radiodiffusion;
  - (b) il possède un intérêt pécuniaire ou un droit de propriété dans celle-ci; ou
  - (c) il a pour principale activité la production ou la distribution de matériaux ou sujets d'émissions essentiellement destinés à être utilisés par celle-ci.